



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-43991>

Département(s) de publication : **95**

Annonce n° **26-43991**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 24950010900015

Ville : Cergy-Pontoise

Code postal : 95027

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 95

Section 2 - Communication

Lien direct aux documents de la consultation : <https://www.marches-publics.info/mpiaaws/index.cfm?fuseaction=dematent.login&type=Dce&Idm=1814659>

Identifiant interne de la consultation : 26SA03

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : marches_publics@cergypontoise.fr

Numéro de téléphone du contact : +33 134419193

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** Renvoi au règlement de la consultation
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** Renvoi au règlement de la consultation
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** Renvoi au règlement de la consultation

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 01/06/2026 à 17:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui
L'acheteur exige la présentations de variantes : Non
Critères d'attribution : énoncé dans le Rc

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : 26SA03 - Marché de maintenance et de contrôle des espaces ludiques et sportifs de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise

Code CPV principal - Descripteur principal : 50870000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : La présente consultation fera l'objet d'un accord-cadre « composite » conclu avec un seul opérateur économique. Chaque lot correspond pour partie à un marché ordinaire et pour partie à un accord-cadre à bons de commande. 2 LOTS Pour les parties à bons de commande : Montant maximum annuel pour le lot 1 : 35 000 euro(s) HT Montant maximum annuel pour le lot 2 : 3 000 euro(s) HT

Lieu principal d'exécution du marché : Parvis de la préfecture - Hôtel d'Agglomération 95027 - Cergy-Pontoise

Durée du marché (en mois) : 48

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Oui

Section 5 - Lots

- **Description du lot :** 1 : 26sa03-01. Maintenance préventive et curative avec fourniture de pièces détachées des espaces ludiques et sportifs

Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal : 50870000

Lieu d'exécution du lot : Territoire de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise

- **Description du lot :** 2 : 26sa03-02. Contrôle de sécurité des espaces ludiques et sportifs

Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal : 50870000

Lieu d'exécution du lot : Territoire de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : Certificat de qualification demandée pour le lot 1 : AIPR , qualipaysage ou équivalents L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an. L'exécution des prestations débute à compter du 28 juillet 2026 ou à défaut à compter de sa date de notification si celle-ci est postérieure (date de l'accusé de réception faisant foi). L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans

Date d'envoi du présent avis à la publication : 30/04/2026